

# SG FACTORING EXPRESS PRO

Le financement de vos besoins  
ponctuels de trésorerie



# Société Générale Factoring, un factor reconnu

Société Générale Factoring, est une filiale à 100 % de Société Générale.  
Société Générale Factoring propose à une clientèle d'associations, de TPE, de PME et de grandes entreprises, des solutions de financement, garantie et gestion de leurs créances commerciales.

Société Générale Factoring est le premier factor certifié pour la qualité de ses services par l'AFAQ selon la norme ISO 9001.



# L'offre SG Factoring Express Pro

## > VOTRE BESOIN

■ Vous travaillez avec une clientèle d'entreprises et vous leur accordez des délais de règlement qui entraînent des besoins de trésorerie ponctuels ?

■ Vous avez des besoins de trésorerie ponctuels insuffisamment couverts par vos solutions de financement court terme traditionnelles ?

■ Vous avez une activité saisonnière et cherchez à financer votre trésorerie pendant vos pics d'activité ?

■ Vous avez signé un marché pour lequel vous serez payé à l'avancement des travaux ?

## > NOTRE SOLUTION

■ Un financement pour répondre à vos besoins ponctuels de trésorerie

- Vous gérez votre trésorerie en fonction de vos besoins.
- Vous pouvez ainsi payer plus rapidement vos fournisseurs et négocier de meilleures conditions commerciales.
- Vous pouvez financer sereinement le développement de votre activité.

- Une capacité de financement pouvant aller jusqu'à 100 000 euros<sup>(1)</sup>.
- Un financement sur tout ou partie des créances sur vos clients<sup>(2)</sup>.
- Un financement de vos créances sur 10 clients<sup>(3)</sup> maximum.
- Un financement à hauteur de 90 % des créances cédées.

■ La gestion de vos factures par Société Générale Factoring

- Vous simplifiez la gestion des créances cédées.
- Vous limitez ainsi vos tâches administratives.

- Société Générale Factoring s'occupe de tout : relance dans le respect de vos relations commerciales et recouvrement des créances cédées jusqu'à 30 jours après échéance, encaissement et imputation des règlements.

■ Un outil de pilotage performant sur Internet : **in'fact**

- Vous effectuez vos transactions sur un site sécurisé<sup>(4)</sup>.
- Vous suivez l'évolution de vos créances en temps réel par facture et par client.

- in'fact vous permet de visualiser en temps réel l'évolution du traitement de vos créances (règlements de vos clients, actions de relance effectuées par Société Générale Factoring...).

Société Générale et **Société Générale Factoring** disposent d'une gamme complète de solutions de financements court terme. Votre Conseiller Société Générale en agence est à votre disposition pour étudier avec vous la solution la plus adaptée à vos besoins.

(1) Selon les dispositions contractuelles. Jusqu'à 50 000 euros pour les entreprises ne disposant pas d'un premier bilan et/ou les nouveaux clients Société Générale. Quatre remises de créances par an maximum, tarification à la remise au-delà.

(2) Voir conditions auprès de votre Conseiller. Sous réserve d'acceptation de Société Générale Factoring.

(3) Vous n'êtes pas tenu de remettre au factor l'intégralité du chiffre d'affaires de votre client. Tarification à la remise au-delà du 10<sup>ème</sup> débiteur. Voir conditions auprès de votre Conseiller.

(4) Vous accédez au site grâce à un identifiant et un code personnel qui vous ont été attribués.

# Les avantages de SG Factoring Express Pro

## > UN CONTRAT ACCESSIBLE

- Pour les professionnels et les petites entreprises.
- Dès la création d'entreprise.

## > UNE SOLUTION QUI VOUS PERMET DE FINANCER JUSQU'À 100 000 €<sup>(5)</sup>

- Quand vous le souhaitez et 4 fois par an au plus.
- En choisissant les factures que vous souhaitez transférer à Société Générale Factoring sans nécessité de céder l'intégralité du chiffre d'affaires réalisé sur un client.
- Y compris les situations de travaux.

## > UN SERVICE EXPRESS !

- Rapidité de démarrage du contrat : vous pouvez obtenir votre premier financement sous 8 jours ouvrés maximum<sup>(6)</sup>.
- Rapidité de décision de financement : sous 48h<sup>(7)</sup>.

## > DES PROFESSIONNELS À VOTRE DISPOSITION

- Pour vous apporter au quotidien la trésorerie nécessaire à votre activité.
- Pour vous accompagner dans la gestion de vos créances.
- Pour vous libérer du temps pour vous consacrer à votre activité.

## > UNE TARIFICATION TRANSPARENTE ET SANS FRAIS FIXES MENSUELS

- Une fois les frais de montage ou de renouvellement annuel acquittés, vous n'êtes facturé qu'en fonction de votre utilisation du service.
- Cette tarification est constituée :
  - d'une commission de financement perçue en fin de mois en rémunération des utilisations réelles de financement,
  - d'une commission d'affacturage perçue sur chaque cession en rémunération de la gestion de vos créances par Société Générale Factoring.

(5) Selon les dispositions contractuelles. Jusqu'à 50 000 euros pour les entreprises ne disposant pas d'un premier bilan et/ou les nouveaux clients Société Générale. Quatre remises de créances par an maximum, tarification à la remise au-delà.

(6) Sous réserve de constitution d'un dossier de souscription complet, auprès de votre Conseiller Société Générale en agence.

(7) Selon conditions consultables auprès de votre Conseiller.



# Le fonctionnement du contrat

## > LA MISE EN PLACE DE VOTRE CONTRAT SG FACTORING EXPRESS PRO

- Dès que vous avez signé votre Convention avec votre Conseiller Société Générale en agence, une équipe de Société Générale Factoring dédiée au démarrage des contrats vous accompagne dans vos premières démarches. En complément, Société Générale Factoring vous remet un manuel pour vous guider pas à pas.
- Société Générale Factoring vous adresse le nom du gestionnaire de compte qui vous conseille au quotidien.

## > VOTRE CONVENTION AU QUOTIDIEN

**1 Ouverture des comptes clients<sup>(8)</sup>** : vous ouvrez les comptes clients sur l'outil in'fact<sup>(9)</sup> et demandez une limite de financement<sup>(10)</sup> à Société Générale Factoring pour chaque client. Société Générale Factoring vous informe en ligne du montant accordé.

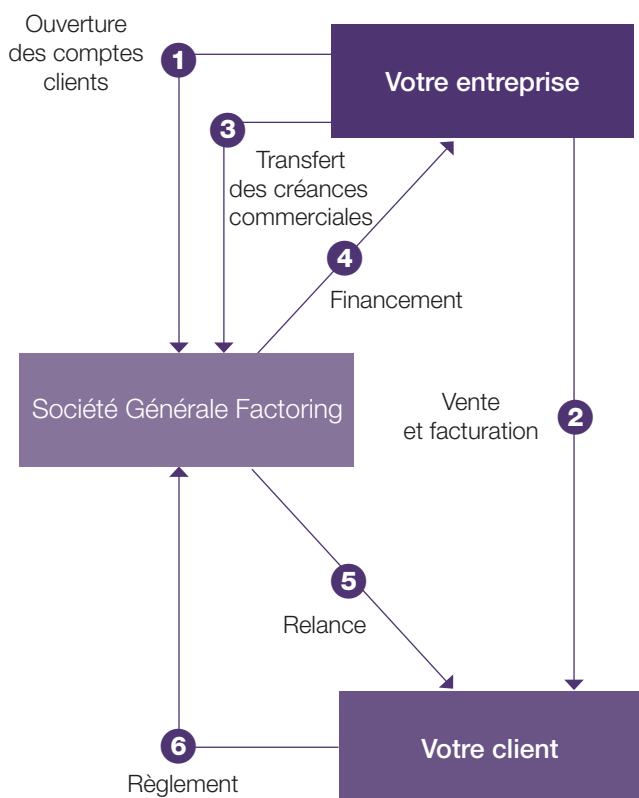
**2 Vente et facturation** : vous émettez auprès de votre client une créance comportant la clause de paiement en faveur de Société Générale Factoring. Vous pouvez également, à cette occasion, informer votre client de l'existence du contrat d'affacturage grâce au modèle de courrier disponible sur in'fact.

**3 Transfert des créances** : vous saisissez vos créances en ligne sur in'fact et adressez à Société Générale Factoring un bordereau de cession de créances accompagné de vos factures et justificatifs.

**4 Financement** : après acceptation et selon les modalités définies au contrat, le financement du compte client est automatiquement versé sur votre compte courant Société Générale.

**5 Relance** : Société Générale Factoring effectue les relances nécessaires auprès de vos clients dans le respect de vos relations commerciales.

**6 Règlement** : Société Générale Factoring reçoit les règlements de vos clients, les encaisse et les impute sur votre compte in'fact. A défaut de règlement, Société Générale Factoring effectue les relances nécessaires auprès de vos clients dans le respect de vos relations commerciale.



(8) Client autrement dénommé "Débiteur"

(9) Site internet transactionnel mis à disposition par Société Générale Factoring. Vous accédez au site grâce à un identifiant et un code personnel qui vous sont communiqués par Société Générale Factoring.

(10) Limite de financement : montant maximum d'encours que Société Générale Factoring accepte de financer.

# À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



## CONTACTEZ

**votre Conseiller** en agence



## CONNECTEZ-VOUS

**professionnels.societegenerale.fr**

pour prendre rendez-vous



## APPELEZ

**3955\*** et dites  
«PRO»

\*des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 19 h le samedi. Depuis l'étranger + 33 (0) 810 01 3955. Tarif au 01/09/2018.



## CONTACTEZ

**l'assistance commerciale de  
Société Générale Factoring**

**0 800 400 701**

Service & appel  
gratuits

